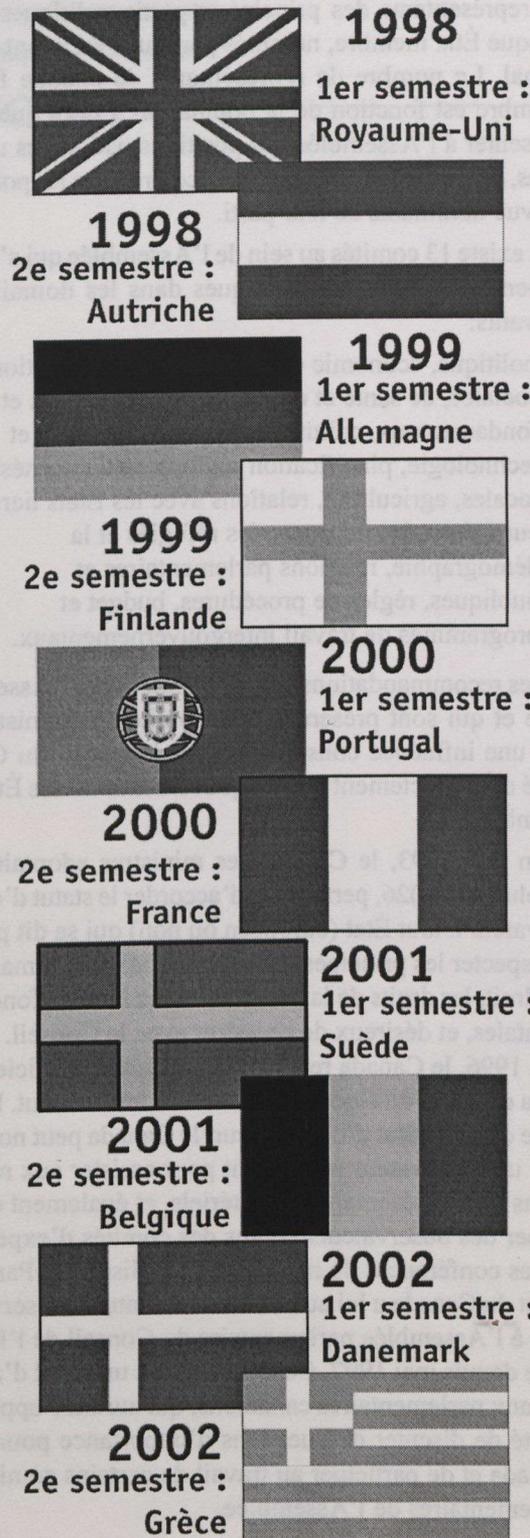


## APPENDICE X:

### L'alternance des présidences



## APPENDIX XI:

### L'Union économique et monétaire

La dernière étape de l'union économique et monétaire (UEM) a débuté le 1er janvier 1999 lorsque 11 des 15 États membres de l'Union européenne - l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne - ont formé une union monétaire.

Les quatre États membres qui ne participent pas sont la Grèce, qui ne remplit pas les conditions nécessaires, la Suède, qui ne rencontre pas le critère du taux de change, ainsi que le Danemark et le Royaume-Uni qui exercent un droit de retrait négocié antérieurement.

Les 11 pays participants utilisent maintenant l'euro comme monnaie commune. Une politique monétaire commune est élaborée par une nouvelle institution supranationale et indépendante - la Banque centrale européenne (BCE) - établie à Francfort. À ce jour, les taux de change entre les 11 monnaies nationales sont irrévocablement fixés et les monnaies nationales existent en parallèle avec l'euro.

Le 1er janvier 2002, les billets et pièces de monnaie en euro commenceront à circuler, remplaçant alors les monnaies nationales qui n'auront plus de statut légal à partir du 1er juillet 2002. L'union monétaire poursuit le processus d'intégration économique et politique de l'Europe et s'avère un complément essentiel à un fonctionnement harmonieux du marché unique.

